



Refus de dépôt de plainte pour suspicion de vol de voiture

Par **Mag38**, le **01/12/2009** à **09:52**

Bonjour,
Mon père est décédé il y a plus de 3 semaines dans un lieu public. Il s'était rendu sur ce lieu en voiture, or à ce jour la police n'a pas retrouvé sa voiture. Ma mère a écrit à l'assurance pour expliquer la situation. L'assurance lui a demandé de porter plainte pour suspicion de vol. Or la police refuse de prendre la plainte de ma mère. Nous avons l'impression qu'ils savent où se trouve la voiture et qu'ils ne veulent rien nous dire car elle a pu être volée par des gens qu'ils pistent. En attendant, ma mère ne peut pas être indemnisée par l'assurance car elle n'a pas de dépôt de plainte. Elle continue à payer le crédit de la voiture alors qu'elle n'en a plus les moyens. Cette situation est honteuse. Que faire?

Par **emiliedelaporte**, le **01/12/2009** à **10:46**

Il faut absolument que votre mère insiste auprès des services de police car la police a l'obligation d'enregistrer les plaintes.
Ils le font régulièrement mais ils n'ont pas le droit de refuser une plainte.

Par **Mag38**, le **08/12/2009** à **16:03**

Ma maman est retournée porter plainte pour vol de la voiture de mon papa (qui est décédé). Or, on lui a à nouveau refusé la plainte sous prétexte qu'elle ne connaît pas l'adresse exacte où était garée la voiture. Je rappelle que mon papa était parti pour la journée à Lyon pour

accomplir plusieurs tâches à différents endroits de la ville. C'est pour cela qu'il nous est impossible de savoir où il a stationné la voiture. La police a-t-elle le droit de refuser la plainte pour vol pour cette raison là? Ma maman ne sait plus quoi faire car elle continue à payer le crédit d'une voiture que la police ne retrouve pas, alors qu'elle n'en a pas les moyens.rnMerci d'avance pour votre réponse

Par **franco_chinois**, le **11/01/2010 à 01:38**

Je ne sais pas si vous avez résolu votre pb.rnMais dans votre cas, il n'y a pas vol puisque vous ne savez pas où se trouve le véhicule : il est peut être toujours à l'endroit où votre père l'a laissé. Rien ne permet de penser qu'il y a eu vol.rnrnAvez-vous contacté les services de la fourrière pour vérifier si ce véhicule n'a pas tout simplement été mis en fourrière depuis ?rnOu bien vérifié auprès de la police si ce véhicule a été verbalisé ?rnrnCourage.